

raient gratuitement donnés aux jeunes médecins canadiens-français.

La somme de 100 francs par mois (\$20.00) étant suffisante pour payer les produits chimiques et les animaux nécessaires aux expériences :

“Je suis certain, ajoutait le savant professeur, que les jeunes “médecins qui suivront mon cours complet de physiologie expérimentale, pourront répéter avec succès les principales expériences physiologiques, et pourront ensuite faire des travaux originaux pour faire progresser la science.”

Quel sera le premier médecin canadien-français qui acceptera cette gracieuse invitation?

Quels seront les patriotes dévoués à la science médicale canadienne-française qui seconderont l'heureuse proposition de M. le professeur Pozzi de fonder à Paris une Maison canadienne?

LE COLLEGE DES MEDECINS ET L'ELECTORAT.

Notre Chambre professionnelle est dissoute; nous sommes en pleine période électorale. Les candidats au poste d'honneur de gouverneur se posent et l'électeur a le devoir de choisir consciencieusement les meilleurs d'entre les bons. Tous les 1,500 médecins devraient recevoir un bulletin de vote pour le déposer dans l'urne électorale en faveur d'un candidat ayant un programme défini, des principes arrêtés et un but pratique à atteindre. Malheureusement, près de 700 électeurs n'auront pas droit de vote parcequ'ils ont négligé de se conformer à la loi et de payer leur contribution annuelle de deux piastres par an. Si nos règlements sont défectueux, nos lois injustes et la profession infectée par les charlatans, ce sont surtout les 700 confrères et plus qui n'ont pas voulu participer au choix de députés intelligents, qui crieront le plus fort aux scandales, à l'injustice, au charlatanisme.

Pour placer notre profession au-dessus des autres dans les considérations et l'estime publics, chaque membre est tenu d'apporter le fruit de son intelligence et de son expérience au perfectionnement de la régie de notre corps professionnel. Un grand nombre de propositions ont été faites, et des différentes correspondances reçues, nous pouvons former le programme suivant :